



SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR 59

82, avenue Kennedy - 59033 LILLE CEDEX
Accès Métro : GARES ou MAIRIE de LILLE
Tél. 03 20 62 42 84 Télécopie 03 20 62 41 21 ou 45.96
@mail : cgt.059@dgifp.finances.gouv.fr
Sur Intranet <http://www.tresor.cgt.fr/59>

Compte rendu du CTP local 13 mai 2009

Ce CTP local avait comme ordre du jour :

- I - Présentation du budget - Execution 2008 / prévisions 2009
- II - Etude complémentaire sur le SIP de DUNKERQUE
- III - Ponts Naturels
- IV – Modifications de protocoles d’horaires variables (Dunkerque-CH, Steenvoorde, Paierie départementale)
- V – Questions diverses

Vos représentants CGT ont fait la déclaration liminaire suivante (*extraits*) :

**« Les personnels rament, la direction godille,
le bateau ivre perd le cap »**

Des millions de salariés du public et du privé manifestent leur exaspération face aux injustices sociales. Ils sont mobilisés contre les tenants et les responsables d'une crise systémique que ces derniers veulent leur faire payer à leur place.

Le Président de la République et le gouvernement ont mis en place un « plan de relance » qui ne répond en rien aux attentes sociales, mais qui par contre est plus que favorable à la poursuite d'actions toutes dévouées aux plus riches et aux exigences du MEDEF.

.../... Alors que la courbe du chômage amorce une terrible montée en flèche, le gouvernement maintient les 30.500 suppressions d'emplois dans la fonction publique pour 2009, et en affiche 35.000 supplémentaires comme objectif pour 2010.

.../...Madame la Présidente, ce comité technique paritaire local se tient dans un climat de conflictualité qui ne cesse de s'enraciner faces aux multiples conséquences de la fusion.

Les personnels ne cessent de le rappeler, au travers des fortes mobilisations des dernières journées de grèves et du 1^{er} mai, mais aussi par leur refus du discours asséné dans les grands messes qui se sont déroulées à très grands frais.

Ce que veulent entendre les agents de la DGFIP, ce ne sont pas des gargarismes d'autosatisfaction, mais bien des réponses concrètes face aux situations qu'ils

vivent, notamment en matière de pouvoir d'achat, d'emploi, de conditions de travail et de service public. Une prime de 150 euros pour solde de tout compte, et rien en matière d'augmentation des salaires, qui sont loin d'être des réponses à la hauteur de leurs attentes.

A quoi avons-nous assisté depuis la création de la DGFIP il y a un peu plus d'un an ?

A de l'affichage de résultats de mise en œuvre d'une fusion conformes aux objectifs du ministre. .../... loin de la communication officielle de la direction, et loin des propositions de la CGT de structures de proximité et de pleine compétence.

La durée de ce CTPL ne suffirait pas à reprendre tous les éléments des annonces de la direction et la réalité de leur mise en place. Mais l'exemple des SIP est à ce titre emblématique : beaucoup d'annonces, peu de réelles discussions, et une réalité très éloignée des ambitions affichées et des besoins des usagers.

Et pour les personnels rien, ou si peu. Une harmonisation indemnitaire à minima et sans ambition, laissant toute une partie des agents sans rien de plus ; un plan « d'accompagnement social » au mieux insuffisant (par exemple le nombre de places offertes pour le concours 2009 de contrôleur principal du Trésor Public est fixé à 661 contre 759 en 2008), au pire déstabilisateur des règles de gestion des personnels (examen professionnel, fin de carrières, passerelles...).

Les personnels de la DGFIP vivent cette fusion comme une réforme qui aboutira à la disparition de leurs acquis et à la fragilisation des garanties collectives.

Vous le savez, nous ne partageons pas les mêmes objectifs de réforme, et la mise en place que vous en faites nous laisse dubitatifs. Vous n'obéissez qu'à un seul objectif : celui de permettre des suppressions massives d'emplois au sein des deux anciens réseaux, tout en annonçant que les missions seront toujours exercées dans les mêmes conditions.

En réalité, et les personnels le perçoivent désormais au quotidien et l'expriment, vous vous retrouvez à la tête d'une usine à gaz ingérable qui prend des allures de bateau ivre.

L'ordre du jour de ce CTPL est révélateur à cet égard dans le contenu de certains de ses points.

S'agissant par exemple de son premier point relatif à l'exécution du budget de 2008 et aux prévisions pour l'année 2009.

Pour ce qui est de l'exécution du budget 2008, au stade d'avancement de ce CTPL, nous n'apporterons pas de commentaires particuliers.

Par contre la présentation du budget de 2009 pose problème et à l'évidence nécessite de très sérieuses précisions.

Comment pouvez-vous nous présenter un « Budget 2009 - DRFiP du Nord » alors même que cette pseudo « DRFiP » n'a aucune existence juridique ?

Comment le contrôleur financier peut-il valider, et ce dès le 08 janvier 2009, un budget d'une entité qui n'a en aucune manière une existence juridique ? Pire encore, à l'évidence ce pseudo budget est en cours d'exécution, aussi bien en engagement

de dépenses qu'en paiements! D'aucuns n'hésiteraient pas à qualifier ces agissements de « gestion de fait ».

A l'heure où nous nous exprimons, la dénomination même de « DRFiP » ne correspond pas à une définition, à des contours précis. A l'examen des documents fournis à la parité syndicale, il semblerait que nous soyons dans la configuration d'un budget départemental : il faudrait alors pouvoir s'entendre sur la signification du sigle « DRFiP ». .../... Il y a là donc d'évidence une ambiguïté que le décret de création de nos entités fusionnées devra lever.

Ce qui de notre point de vue est établi, c'est qu'à ce jour rien ne vous permet, et même pas dans un cadre budgétaire décliné de la LOLF, de faire aujourd'hui la présentation budgétaire de la façon que vous l'entendez.

Tout ceci ne relève pas d'interrogations intellectuelles, mais bien d'un raisonnement factuel au regard des règles républicaines en matière de gestion de fonds publics, fussent-ils d'Etat. Il serait intéressant à cet égard de solliciter, par exemple, les avis respectifs du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes.

En l'état, la sagesse vous commandait d'établir les budgets respectifs des trois entités départementales, d'en faire éventuellement une présentation agrégée à titre informatif et « préfiguratif », lors de la tenue conjointe des trois CTP. Tenue conjointe ou commune de CTP préconisée tant par le directeur général que par le secrétaire d'Etat à la Fonction Publique lors de son passage à Lille le 17 novembre 2008. Nous ne savons toujours pas pour quelles obscures raisons vous vous obstinez à refuser ces CTP communs ou conjoints, malgré nos demandes répétées, et en l'espèce particulièrement justifiées... .../...

COMPTE-RENDU

❶ Le budget 2009, avec une **enveloppe en baisse de 3%** par rapport à celui de 2008, nous a été présenté comme le « Budget de la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord » incluant les « ex-entités » de la Trésorerie Générale, des DSF de Nord-Lille et Nord-Valenciennes, ainsi que les DI, le Centre d'Encaissement, le CPS et le CNGC.

Vos représentants CGT ont relevé le caractère singulier de cette présentation.

En effet, comment peut-on établir et présenter un Budget Opérationnel Unique d'une entité qui n'a pas d'existence juridique ?

D'autre part, nous nous sommes interrogés sur les critères de validation par le contrôleur financier d'un tel Budget (cf déclaration liminaire).

L'élaboration de ce Budget est motivée principalement par la recherche d'économies sur les dépenses de fonctionnement, par exemple en matière d'affranchissement.

Des « études sont menées afin de réduire les coûts d'acheminement des sacoches. L'idée est de « faire jouer la concurrence ». **La privatisation de la poste et l'ouverture à la concurrence tombent à point nommé ! Reste à se poser l'éternelle question de la qualité du service rendu.....**

❷ La direction nous a présenté son projet de **SIP de Dunkerque** ainsi que les projets alternatifs d'autres organisations syndicales (proposant pour partie la création de deux SIP).

Vos représentants ont à nouveau réaffirmé leur hostilité à la logique qu'impose la création des SIP dont la véritable vocation est de répondre à une exigence prioritaire : la restriction budgétaire.

③ Le **pont naturel du 22 mai** a été arrêté de façon unilatérale par la direction avec information aux agents préalablement au vote du CTP local...

La CGT s'est toujours positionnée contre le principe « d'imposer la fermeture technique d'une journée », sachant que les ponts naturels font suite à la mise en place de la RTT sans aucune compensation en emplois !!!...

Au conditionnel, sous réserve d'une circulaire de la DGFIP :

- Fermeture des services le 13 juillet
- Autorisation d'absence annuelle le 02 novembre

... dispositions non définitivement arrêtées dans le cadre de la disparition des 2 journées comptables, journées qui pourraient être partiellement ou totalement reconduites sous une autre forme...

④ Nos collègues ont unanimement signé leurs **protocoles d'horaires variables**, nous n'avons donc aucune objection à apporter.

⑤ La direction nous informe de sa volonté de trouver une **nouvelle localisation du SFP** en raison d'un loyer trop lourd à supporter. Elle nous assure que la proximité avec la gare SNCF de Lille-Flandres reste un élément déterminant dans sa réflexion. Affaire à suivre.

Vos représentants CGT ont demandé à la direction l'état de sa réflexion, voire des mesures préparatoires, pour la défense des personnels devant les **menaces de pandémie grippale**, dans le cadre du plan de lutte gouvernemental réactualisé. La direction nous affirme qu'elle est prête au déclenchement opérationnel de tous les protocoles préconisés. A noter que le plan de lutte gouvernemental actif doit être déclenché au niveau d'alerte « 5B » sur une échelle de 6. Au jour du CTPL, nous en étions au niveau d'alerte « 5A ».

Vos représentants CGT se sont inquiétés de la **coupure électrique prolongée intervenue à la TG** qui a nécessité l'évacuation des locaux. Après vérification auprès des services EDF, elle serait consécutive à un problème technique sur le réseau extérieur. L'équipement électrique du bâtiment ne serait pas en cause.

Concernant l'annonce par le président de la République de **la suspension de tiers provisionnels sur l'IR**, vos représentants CGT ont dit leur inquiétude de voir des contribuables devoir régler des soldes d'impôt importants, qui plus est en période de recouvrement TH/TF. En effet, ces suspensions de paiement de tiers ne peuvent se faire qu'avec la seule connaissance de l'IR 2007, l'IR 2008 n'étant pas encore connu. La direction nous a indiqué qu'un dispositif spécifique allait être mis en place, avec étalement automatique sur 6 mois et lettre d'information aux usagers concernés.

Vos représentants CGT en CTPL,

Jean-Marie MASSE

Mathias WATTELLE

Jean-Rémy VANDEVOORDE

Je souhaite :

prendre contact
me syndiquer



Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM :Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Grade : Poste d'affectation :

à renvoyer à SNT CGT Nord, 82 avenue Kennedy – 59033 LILLE Cedex - Tél : 03 20 62 42 84 – Fax : 03 20 62 41 21 ou 45 96

Contact : cgt.059@dgfip.finances.gouv.fr